Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 21 Safar 1443
28 Septembre 2021

N° 86

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2172**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2173**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions..... **2176**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2176**
Avis aux créanciers..... **2180**
Convocations
Sociétés anonymes **2180**
Sociétés à responsabilité limitée **2181**
Divers
Avis au public..... **2181**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'Information relative à l'augmentation du capital

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL HAFSIA - SA

Application des articles 164, 302 et suivants du code des sociétés commerciales

I.U : 0028711 X

MF: 28711X/N/M/000

1. Société De Développement Agricole El Hafsia -SA- Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne.

2. Siège social : Immeuble JOUMANA zone d'activité Kheîreddine la Goulette - Tunis 2060.

3. Objet : Le développement agricole.

4. Durée de vie de la société : 99 ans de la date de sa constitution définitive.

5. Capital social : 11 500 000 Dinars divisé en 115 000 actions de 100 Dinars chacune

6. Nationalité : Tunisienne

7. Régime fiscal : Droit commun.

8. L'assemblée générale extraordinaire du 6/9/2021 : Procès-verbal déposé au Registre National des Entreprises en date du 9/9/2021 sous le numéro de dépôt AC071172021, i'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital par voie de compensation de créances certaines liquides à concurrence de 2 000 000 dinars avec suppression de droit préférentiel de souscription réservée à la société MEDDEB CONSULTING SARL «MC» et la création de 20 000 actions nouvelles de 100 dinars chacune c'est ainsi que le capital est devenu 13 500 000 dinars divisé en 135 000 actions de 100 dinars chacune.

9. Dépôt des fonds prévenons des souscriptions : Non applicable dans cette situation et sera remplacé par un certificat délivré par le conseil d'administration et approuvé par le commissaire aux comptes. Ce certificat remplace le certificat mentionné à l'article 304 du présent code.

10. Modalités et délais de délivrance des titres : Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation de propriété délivrée par la société, sur présentation des bulletins de souscription.

11. Droit aux dividendes prévenants des nouvelles actions : Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir de la clôture des procédures de l'augmentation du capital.

12. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes : Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions émises.

13. Régime de négociabilité : Les actions sont librement négociables suivants les stipulations statutaires.

14. Apport en nature : Néant

15. Tout actionnaire, détenant au moins le nombre minimum d'actions fixé par la loi dans le capital de la société a le droit pour assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité et d'une inscription de ses actions sur un compte tenu par la société et chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

16. Modalités de convocation des assemblées : Suivant les conditions légales.

17. Répartition des résultats : Conformément aux dispositions statutaires et la réglementation en vigueur.

18. Le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à partir de la date de la publication au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2021R02365SANB2

BSB IMMOBILIERE.SA

11 Rue Kamel Atatürk - Tunis

I.U : 0578893E

Suivant procès-verbal de l'AGE du 11/8/2021, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 16/9/2021 sous le n°AC011232021, il a été décidé d'augmenter le capital social de (2 000 000) DT pour le faire porter de (0) DT à (2 000 000) DT et ce par conversion du compte courant des actionnaires et création de (20 000) actions nouvelles de (100) DT chacune totalement à souscrire en numéraires et à libérer à la souscription par tous les actionnaires souscripteurs. Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la publication de cette notice au JORT, mais, en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai, la souscription sera clôturée avec anticipation.

2021402336SANB2

BSB EQUIPEMENTS.SA

11 Rue Kamel Atatürk - Tunis

I.U : 1211090 A

Suivant procès-verbal de l'AGE du 9/9/2021, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 15/9/2021 sous le n°AC011212021, il a été décidé d'augmenter le capital social de (1 000 000) DT pour le faire porter de (7 000 000) DT à (8 000 000) DT et ce par création de (1 000 000) actions nouvelles de (1) DT chacune totalement à souscrire en numéraires et à libérer à la souscription par l'unique actionnaire souscripteur société «BSB.SA», La Banque de l'ATB, Agence Centrale, recevra les fonds provenant de la souscription au

compte indisponible ouvert au nom de la société sous le n°01001020119202155042. Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la publication de cette notice au JORT, mais, en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai, la souscription sera clôturée avec anticipation.

2021402337SANB2

Dépôt des Etats Financiers & du Rapport du commissaire aux comptes

Approbation des Etats Financiers des exercices 2018 et 2019

Renouvellement du Mandat des Membres du Conseil d'Administration

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

La nomination de Président Directeur Général

SOCIETE SUPER TOURS

S.A au capital de 100.000 Dinars

Siège social : 23 Rue Kuweit - Tunis 1002

I.U : 0312200 Q

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2021, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 7/9/2021, sous le n°21802705, quittance n°53029, il a été décidé :

- Approbation des états financiers arrêtés par le conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2020.

- Approbation des conventions relevant des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2020.

- Affectation du résultat de l'exercice 2020.

- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration.

- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration Messieurs : Taieb Bayahi, Yahia Bayahi et Tahar Bayahi, Khaled Bayahi, Maher Bayahi, et Mahdi Bayahi pour les exercices 2021 2022 et 2023.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Monsieur Yassine Ben Ghorbel inscrit au tableau de l'ordre des Experts Comptable de Tunisie, pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 Juin 2021, enregistré à la Recette des Finances Nelson Mandela le 7/9/2021, sous le n°21802702, Quittance n°53026, il a été décidé :

- La Nomination de Monsieur Yahia Bayahi en qualité de Président Directeur Général de la société SUPER TOURS pour la durée de son mandat d'administrateur, et lui confère les pouvoirs les plus étendus pour diriger la société.

Deux exemplaires des dits procès-verbaux ont été déposés auprès du Registre National Des entreprises le 16/9/2021 sous le n°202191352.

2021402338SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE SUD SUD PATRIMOINE

Sarl au capital de 3.000D

ID.U : 1487188 M

Annonce n°202138447

Suivant procès-verbal de l'AGE du 01/3/2021 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 15/3/2021 sous le n°21701102 quittance n°18894 dont une copie a été déposée au RNE en date du 28/5/2021, la cession de 100 parts sociales de M Khaled Mzabi à M Youssef Gouiaa a été approuvée à l'unanimité.

Le capital social composé de 300 parts sociales de 100 D de nominal chacune est réparti alors comme suit :

M Mohamed Ben Ahmed Triki : 100 parts sociales

M Mohamed Anis Sarsar : 100 parts sociales

M Youssef Gouiaa : 100 parts sociales.

Il a été publié une copie au sein de RNE sous le n°202113844 en date du 28/5/2021.

2021402339SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 11/8/2021, enregistré le 3/9/2021 à la recette des finances rue El Jazira Tunis, quittance M049557 enregistrement 21202416, Madame Rachida Abidi CIN 05229230, demeurant Enehli Borj Atouil Ariana a vendu à Madame Nesrine Chemakhi cin 08730306 demeurant 17 rue 6234 cité Intilaka Tunis, le fonds de commerce M.F 0829894C destiné pour commerces coiffeur et article parfumerie et autres sis au magasin n°1 immeuble 10 Bardo Centre Tunis, les oppositions doivent être adressées à Madame Rachida Abidi, demeurant à Enehli Borj atouil Ariana.

Cet avis a été publié au journal La Presse le 19/9/2021.

2021T00903FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 17/9/2021 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 20/9/2021 sous quittance n°M057385 enregistrement n°202103703 Mr Issam Eddine Ellajmi CIN n° 09169452 a vendu à Mr Mosstari Ouertatani CIN n°00337486 la totalité du fonds de commerce exploité comme kiosque (vente des journaux et des magasines) sis au n°15 rue El Khortoum Tunis.

Toutes oppositions doivent êtres déposées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds et ce dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT.

La dite vente a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk le 23/9/2021.

2021T00905FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 29/7/2021 enregistré à la recette des finances à Hammamet le 30/7/2021 Quittance MO71906 - N° d'enregistrement 21203235 LA SOCIETE CITY FOOD a vendu la totalité du fonds de commerce magasin n°28 sis A avenue El Koweït à Hammamet dont l'objet tout commerce

2/ La totalité du fonds de commerce magasin n°30 sis à avenue El Koweït à Hammamet dont l'objet tout commerce au profit de Monsieur Imed ben kacem A wnallah demeurant à bir chalouf Nabeul.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acquéreur sis n°28 et n°30 à avenue El Koweït à Hammamet. Pendant une période de vingt jours (20 jours) à compter de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Essahafa» le 8/8/2021.

2021T00907FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 13/9/2021 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 29/11/2019 quittance n°72176, enregistrement n°21205237. Mr Ridha Azzabi a cédé à Mr Mohamed Ali Daou un fonds de commerce exploité en tant que vente des produits alimentaires générales situé à rue Francklin Rosvelt n°73 2060 La Goulette Tunis.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le Journal le Quotidien le 21/9/2021.

2021R02370FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 8/9/2021 enregistré à la recette des finances de Ghardimaou le 9/9/2021 quittance n°M028269 n°21200985 d'enregistrement, Mr Mustafa Ben Youssef Ben Salah Ghaouli, cède à Mademoiselle Nawel Bent Allala Ben Salah Sediri, le fonds de commerce situé au marché central, destiné pour vente de la viande rouge (boucherie) avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent se faire dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication au Jort entre les mains du vendeur Mr Mustafa Ben Youssef Ben Salah Ghaouli demeurant Esraa Faj Hasin Ghardimaou Jendouba.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 17/9/2021.

2021R02372FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté du 8/9/2021 enregistré à la recette des finances Tebourba, même date sous le n°21201009 quittance n°M028097 Mr Ridha Mejri a renoncé à Mme Manoubia Aouidet qui a accepté le fonds de commerce par ses composants corporels et incorporels destiné au service de vente des pièces de rechange exploité au local sis à l'avenue 7 Novembre Tebourba.

Les oppositions doivent être faites à l'adresse du local d'exploitation du fonds de commerce sis avenue 7 Novembre Tebourba dans les 20 jours de la parution de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a été publié au journal Le Quotidien daté le 22/9/2021.

2021R02374FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 14/7/2021 enregistré à la recette des finances de Kébili le 25/8/2021 sous le n°21203456 quittance n°M016300, Mr Slatni Ali a vendu à Mr Laajimi Saif la totalité du fonds de commerce destiné café sise à la rue Salah Ben Youssef. Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 01/9/2021.

2021R02375FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, avec signature légalisée en date du 8/6/2021, enregistré à la recette des finances d'Hammamet, le 30/6/2021, sous le n°21202849 quittance n°M064034 Mr Mounir Ben Belaid Ben Wasseif Khemissi titulaire de CIN n°09850843 a vendu à Mr Sahbi Ben Salem Aouichaoui titulaire du passeport n°C939554 tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels ayant pour activité «pizzeria sandwich et crêpe» et situé à l'avenue du Koweit - Hammamet - Nabeul.

Toutes oppositions seront reçues entre les mains du rédacteur de l'acte maître Aymen Jouida, avocat dont le cabinet est situé à l'avenue Habib Bourguiba - Hammamet, et ce, dans un délai de 20 jours de la date de publication de cet avis.

Cet avis a été publié au journal Essahafa du 10/7/2021.

2021R02377FCCC2

Donation des parts dans un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation rédigé par les notaires Hajer Blhmane et Olfa Imhiri, datant du 9/9/2021, et enregistré à la recette des finances de la rue de l'Indépendance Sousse le 14/9/2021 quittance n° 47974 Zaineb titulaire de la CIN n°8492883 et ses Frères Mohamed titulaire de la CIN

08485035 et Amine titulaire de la CIN 09324780 donnent à leurs mère Mme Radhia Hwaas titulaire de la CIN n°02838316 les parts indivises dans le fonds de commerce exploité café dénommé "café chelly" sis son local principal à rue Nakhil Khzama - Sousse avec tous les éléments corporels et incorporels du fonds. Les oppositions probables doivent être formulées et acceptées à l'adresse du local secondaire du fonds de commerce dans les délais de vingt (20) jours à partir de l'apparition de la présente annonce au JORT. Cette annonce a été également publiée au journal Achourouk en date de 18/9/2021 page 7.

2021S00994FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé rédigé le 14/02/2018 enregistré à la recette des finances de Sahline le 19-02-2018 quittance n°M006239, Mohamed Alwi, résident à Rue Salem Bchir Sahline a vendu à Mohamed Sahrawi, résident à Rue Sakiet Sidi Youssef Sahline, la totalité du fonds de commerce sise à Avenue Habib Bourguiba Sahline avec ses éléments matériels et moraux et dont l'activité «matières alimentaires», l'annonce faite le 21/9/2021 au journal «Achourouk».

L'opposition sera faite chez l'acheteur dans 20 jours dès la parution de cette annonce au JORT.

2021S01005FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 02/7/2019 enregistré à la recette des finances Rue 3 Septembre 1934, Sousse le 3/7/2019 sous le n°19201275 quittance n°M048531, Mr Mohamed Ben Makhlouf Hsin Etbolbi, titulaire de la CIN n°02881882 a vendu la totalité du fonds de commerce d'alimentation générale sise à Avenue Jammel Eddine Elafghani Sousse à Mr Mohamed Ben Abdellatif Zanina titulaire de la CIN n°09305808.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 22/9/2021.

2021S01007FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 12/8/2021, rédigé par Maître Nabil Fradi, titulaire de C.I.N n°05565433, enregistré à Akouda le 19/8/2021 sous le numéro 21201457, quittance n°21281, Monsieur Tarek Ben Ammar Ben Hédi Hadj Hmida titulaire de la C.I.N n°02987913 a vendu à Monsieur Abdelaziz Ben Sassi Ben Sahrawi Kortass, titulaire de la C.I.N n°05509982 le fonds de commerce sis au boulevard 2 Mars Akouda, les oppositions doivent être signifiées dans un délai de vingt jours qui suivent la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains des acheteurs, qui ont élu domicile à la localité du fonds précité la vente a été publiée au journal quotidien Al Chourouk le 22/9/2021.

2021S01009FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 7/9/2021 et enregistré à la recette des finances Diar El Wafa - Sfax le 9/9/2021 sous le numéro 21204355; Monsieur Mohamed Hinteti, a vendu à Monsieur Haykel Hinteti tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels qui consiste en une buvette pour exercer le commerce de vente de café et de pâtisserie et tous ses accessoires; exploité dans le local sis à route Menzel Chaker Km 0,5, Immeuble Sifab - Sfax, enregistré au Registre National des Entreprises sous le numéro 0816410Z.

Les oppositions se font au bureau du rédacteur du contrat Maître Mohamed Ben Mahmoud, Avocat à la cour de cassation sis à 63 Rue Taher Sfar, 3000 - Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal Echourouk du 15 septembre 2021 numéro IP 421/980.

2021X01057FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté du 02/9/2021 enregistré à la recette des finances route Elain Sfax le 10/9/2021 n° d'enregistrement 21201981 quittance n°M038592.

Mr Ketata Mohamed Hassen a vendu à Mohamed Amin Moalla le fonds de commerce sis à Route Elain Km7 Zanka kahla 3042 Sfax Sud. Les oppositions seront faites chez l'acquéreur du fonds de commerce à Route Elain Km7 Zanka Kahla 3042 Sfax dans les 20 jours qui suivent la publication au JORT.

La vente du fonds de commerce a été publiée au journal Echourouk n°10968 le 16/9/2021 page 23-IP221/8408 et au journal "Le Quotidien" n°6290 le 16/9/2021 page 11- IP421100988.

2021X01065FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par maître Mohamed Sami el Banna ayant son bureau sis à 9 avenue Habib Bourguiba Bardo bureau C14 le 19 et 20/5/2021 enregistré le 12/8/2021 à la recette des finances la Marsa sous le numéro 21204404 quittance numéro 69504 la société Hamasset Fania ayant son siège 136 rue 13 Août Chotrana 2 2036 Soukra Inscrite au registre des entreprises sous le numéro 128333T vend à Madame Hana Sgolli demeurant à la rue Tahar bin Achour Korba Nabeul 1712087S le fonds de commerce situé à la rue Bhar Lazreg numéro 3 bis la Marsa dont l'activité tout commerce le siège du fonds de commerce est désigné siège pour la réception des oppositions avec le bureau du rédacteur sis à 9 avenue Habib Bourguiba Bardo bureau C14 ayant délai 20 jours à partir de cette annonce au Jort.

Cette annonce est publiée au quotidien Achourouk le 8/9/2021.

2021402328FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant S.S.P. enregistré à la recette des finances de La Marsa en date du 20/9/2021 sous le n° d'enregistrement 21205188 quittance M079561. Monsieur Mehdi Ben Massaoud titulaire de la C.I.N n°05885697 a vendu le fonds de commerce destiné pour la vente des matières de l'alimentation sis à 73 rue Sakiyit Sidi Youssef - Jbal el khaoui la Marsa Ouest à Mme Raja Ben Amar Elleffi titulaire de la C.I.N n° 05411776.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé dans le quotidien le 24/9/2021.

2021402340FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 10 Mars 2021 enregistré à la recette des finances d'Ettadhamen le 3 juin 2021 quittance n°M038744 enregistrement n°21202213 Monsieur Issam Ben Mohamed Taher Ben Hassen Khmiri a vendu à Madame Khawla Bent Mohamed Taher Khmiri le fonds de commerce à usage vente et préparation de gâteaux, sis à Avenue 7 Novembre n°436 Cité 18 Janvier Ettadhamen Ariana. Les oppositions doivent être faites au local du fonds de commerce sis à Avenue 7 Novembre n°436 Cité 18 Janvier Ettadhamen Ariana dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au Journal Le Quotidien du 10 septembre 2021.

2021402342FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Contrat de location d'un fonds de commerce en date du 30-12-2020, enregistré à la recette des finances Kélibia le 7-01-2021 ; reçu n°M00123-9 enregistrement n°21300052. Son objet consiste en la location de la totalité d'un fonds de commerce exploité dans le local commercial sise avenue des Martyrs 8090 Kélibia soussigné.

Monsieur Kacem Ben Mohamed Ben Kacem Lenglize, Tunisien, C.I.N n°06362209 délivrée le 22/4/2015 a loué à Monsieur Saber Ben Mohamed Ben Kacem Lenglize, Tunisien, C.I.N n°06346418 délivrée le 26/8/2013 un fonds de commerce exploité pour «Pizzeria, Crêperie, Sandwicher».

Cet avis a été publié aux Journaux La Presse et الصحافة parus le 18 septembre 2021.

2021S01006FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : Association sportive olympique Nadhour.

Siège social : Nadhour Zaghouan.

Objectifs :

- Former et encadrer les jeunes et développer leurs capacités physiques et morales

Les fondateurs :

- Hassan Aouina : Président

- Mohamed Ben Masoud : Vice président

- Omayma Ben Haj Abdallah : Secrétaire générale

- Faouzi Kraiem : Trésorier

- Aljia Mbarek : Membre.

2021R02364APSF1

Constitution d'une association du sport

Dénomination : Association sportive de Gymnastique à Ghardimaou.

Adresse : Cabinet du Docteur Bouzazi Adel à Ghardimaou.

Objectif : Servir le sport globalement et prendre soin des enfants et des jeunes de la ville tout en travaillant à découvrir leurs talents, les former et les exceller au niveau sportif et moral.

Président de l'association : Mr Sgatni Antar,

Secrétaire général : Mr Ouasli Sabri,

Trésorier : Mr Hkimi Karim,

Spécialité : Gymnastique.

2021R02371APSF1

Création d'un syndic

Résidence El Mokhtar

Sahloul - Jawhara 4 - Sousse

Suivant PV de constitution en date du 28/8/2021 déposé à la municipalité de Sousse le 16/9/2021, sous n°507/7629, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 16/9/2021 sous n°21801807 quittance 034793 il a été décidé la création du syndic de la Résidence El Mokhtar dont son comité se compose de :

Président : Mr Iskandar Louhichi.

Trésorier : Mr Azmi Lahmar.

Membres : Mr Amine Gabsi et Mme Sassia Soula.

2021S01008APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître Slah Ezzeddine

Avocat à la cour de cassation

45 Rue Ali Dargouth 1001 Tunis - Tunisie

MF : 723715A

Avocat poursuivant Maître Slah Ezzeddine Avocat à la cour de cassation sis au 45 rue Ali Darghouth Tunis.

Parties poursuivante :

1- Mohamed Ben Belaid Ibri demeurant à Tunis

2- Fatma Bent Belaid Ibri demeurante à Tunis

3- Amel Bent Belaid Ibri demeurante à Tunis.

Qui ont éluent leurs domicile chez Maître Slah Ezzeddine Avocat à la cour de cassation sis au 45 rue Ali Darghouth Tunis.

Partie saisie : Messieurs :

1- Hassen Ben Belaid Ibri demeurant à la Résidence Essaaada 2 immeuble 12 cité el Khadra Tunis et qui a élu son domicile chez maître Kamel Ben Fradj 27 bis rue Liban Tunis.

2- Hassine Ben Belaid Ibri demeurant au 2 rue 11080 cité Ibn Sina Tunis et qui a élu son domicile chez maître Kamel Ben Fradj 27 bis rue Liban Tunis.

Immeuble saisi : il s'agit de la totalité du titre foncier n°81657 Tunis contenant un édifice de deux étages sis à la rue 7 n°5 cité el Khadra Tunis Bâti sur un terrain de 121 mètres carrés le rez-de-chaussée contient un salon trois chambres une cuisine et une toilette et une salle de bain un escalier intérieur et un autre extérieur menant au deuxième étage contenant un hall un salon deux chambres une cuisine et une salle de bain.

Mise à prix : deux cent vingt un milles six cent cinquante six dinars 834 millimes (221 656 D 834) outre les frais de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : le mardi 02 novembre 2021 à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis.

Observations : La visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours pendant les heures de travail pour plus de renseignement tout intéressé peut s'adresser à l'avocat poursuivant à son cabinet ou au greffe de tribunal de première instance de l'Ariana Tout participant étranger doit avoir l'autorisation préalable du gouverneur de l'Ariana. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2021T00904VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mohamed Hédi

Avocat à la cour de cassation

22, rue de Marseille Tunis

Tél : 71 351 282

Fax : 71 258 570

Matricule fiscal : 80920C.A.P.000

Partie poursuivante : BH BANK (BANQUE DE L'HABIT, en son représentant légal demeurant à son siège social 18 Avenue Mohamed V, Tunis, inscrit au registre de commerce sous le numéro B138811996, ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Hédi, 22 Rue de Marseille Tunis. Matricule fiscal : 80920C.A.P.000

Parties saisies : - LA SOCIETE BOULANGERIE PATISSERIE DU LAC, société à responsabilité limitée, RC 3241995, dont le siège social est situé à Résidence la Perle du Lac ayant élu son domicile Passage Lac Morio Les Berges du Lac Tunisie (L'EMPRUNTEUR).

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Hédi, Avocat à la cour de cassation, 22 Rue de Marseille, Tunis. Matricule fiscal : 80920C.A.P.000.

Immeubles Saisis : La vente portera sur la totalité de l'immeuble objet du titre foncier 84438 Tunis dénommé «Jawhara 14» composé de la parcelle n°16 du lotissement du titre foncier 80573 Tunis, d'une superficie 202 m², faisant l'objet de 04 magasins, l'immeuble fait le coin de la rue Lac Windermere et le passage du Lac Morio Les Berges du Lac au rez-de-chaussée de la propriété dite «Jawhara», A vocation commerciale exploité en tant que boulangerie et pâtisserie. Tout l'immeuble et bien équipé, eau, électricité, équipements sanitaires; portes rideaux, quincaillerie, faux plafond.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de un million cent onze milles dinars (1.111.000d000 Dinars).

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mardi 26/10/2021 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Tunis à partir de neuf heures et suivant du matin.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour.

Observations : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Tunis.

2021T00908VEPA1

Vente aux enchères

Me Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

Matricule fiscal : 1191194/V/P/000

Tél : 72.214.173 / 94.553.525

Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, son identifiant unique au registre national des entreprises, numéro M0000221, son siège social sis à Av. Mohamed V - Tunis (en sa qualité de gagiste).

Le débiteur assigné de la saisie : 1/ Sami Ben Abdelfatteh Zghonda, de nationalité tunisienne, ingénieur à l'étranger, titulaire de la CIN numéro 08347066, domicilié au numéro 17 rue d'Agadir - Khaznadar- Tunis (en sa qualité de débiteur principal hypothécaire).

2/ Eya Bent Ahmed Khobzini épouse Zghonda, de nationalité tunisienne, titulaire de la CIN numéro 07381807, domicilié au numéro 17 rue d'Agadir - Khaznadar - Tunis (en sa qualité de propriétaire selon le régime de la communauté des biens).

L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat près la cour d'appel, son étude sise à Av. de La République - Grombalia - Nabeul.

Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente est un terrain d'une superficie de 1159.50 m², contenant des pieds d'oliviers, de la compétence du bien objet du titre foncier numéro 614397 Nabeul dénommé «Melk Elbahri», qui est un terrain de forme rectangulaire dans le plan d'aménagement urbain et composé de la parcelle numéro C3583 sise à Diar Ben Salem - délégation de Beni Khiar - gouvernorat de Nabeul, dont la superficie est de un Hectare Soixante et Un ares et 30 Centiares. La parcelle exposée à la vente est sise dans le Côté Est de la parcelle numéro C 3583, limitée à la Kebla, au Fond et à l'Ouest par une route et à l'Est par le reste de la parcelle numéro C 3583.

Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Le prix total est évalué à deux cent trente cinq mille et trois cent soixante dix huit Dinars et 500 millimes (235378 d 500), sans considérer les frais de la poursuite qui seront déclarés le jour de l'audience, et ce comme suit :

Date et lieu de l'enchère : Le lundi correspondant au vingt cinq octobre deux mille vingt et un (25/10/2021) près l'arrondissement des ventes immobilières du tribunal de première instance de Nabeul à partir de neuf heures du matin.

Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours. Afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Nabeul ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2021R02373VEPA1

Vente aux enchères publiques suite d'une saisie exécutoire

1) Le poursuivant : Habib Ben Mohamed Machmoum, retraité, demeurant à la rue 3 Août Monastir ayant élu comme avocat maître Ghaddab Chokri avocat à la cour de cassation rue 18 janvier Monastir. M/F 460984 k.

2) La partie saisie : Ali Ben Neji Machmoum, journalier demeurant à Cité 2 Monastir.

3) L'immeuble saisi : la totalité des parts indivises égales à trois mille cent trois virgule 470 parts (3103.470) de toutes les parts égales à 30148 parts des six parcelles voisines du titre foncier n°57163 Monastir dont la superficie totale égale à 30148 m² sis à la région dite Elkamil oued Hamdoun banlieue Mootamar Sahline et qui sont déterminées comme suit :

1) Parcelle n°12 à usage agricole contenant des oliviers dont la superficie est égale à 20290 m².

2) Parcelle n°22 à usage d'habitation contenant 8 oliviers dont la superficie est égale a 1590 m².

3) La parcelle n°30 à usage agricole sa superficie est égale à 6803 m² contenant des oliviers et deux poulaillers, la première située juste en face et la deuxième d'une superficie de 380 m² située au sud ouest du première poulailler.

4) Parcelle n°28 contenant des oliviers avec terre nue sa superficie est égale à 1103 m².

5) Parcelle n°35 à usage d'habitation sa superficie est égale 341 m².

6) Parcelle n°23 sous forme d'une terre nue sa superficie est égale à 21 m².

La mise à prix : est fixée à cent trente six mille neuf cent dix neuf dinars 48 millimes (136.919.048) selon l'expertise faite par les deux experts Youcef Zaoui et Mohamed Trimech le 17/8/2021.

Heure et date de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mercredi 27/10/2021 à 9 h et ce qui suit à la salle des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Visite de l'immeuble saisi : la visite se fait pendant la semaine et dans les heures administratives.

2021S01010VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

1/ Poursuivant : Ezdine Masmoudi, son domicile élu le bureau de maître Borchani Walid, 73 av Hédi Chaker Sfax.

2/ La partie saisie : Noureddine Benmansour, demeurant à rue 5 Août Sfax et à la route de Teniour km 12 Sfax.

3/ Avocat poursuivant : Maître Borchani Walid, 73 av Hédi Chaker Sfax.

4/ Immeubles mis en vente : 2 parties de la division de l'ensemble de la propriété en 7 parties de l'immobilier qui constitut un terrain situé à la route de Teniour km 12 Sfax, d'une superficie totale de 31 Marjaa, limité de l'Ouest et de l'Est par un chemin agricole, du sud par un chemin par lui l'entrée et du nord par Walid Orfi ; il y a un bâtiment qui dispose de 6 chambres et toilette; il y a aussi une grange et un loger.

5/ Mise à prix : fixée à 297.714.285 dinars sans les frais

6/ Date et lieu de la vente : le lundi 25/10/2021 à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

7/ La visite de l'immeuble peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travaille et pour plus

d'information ont peut s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax où se trouve le cahier de charge déposé ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

8/ La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat.

2021X01058VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Sté transformation générale du verre représentée par son gérant demeurant route Tunis km 10 Sfax identifiant unique 0635414x.

Avocat poursuivant : Maître Ahmed Oualha, Rue de l'Armée Immeuble Edhar deuxième étage Sfax.

Parties saisies : 1/ Ahmed Gali C.I.N 05284680 demeurant résidence diar ons app.2 m. t 1 Sfax.

2/ Awatef Karray C.I.N : 08423101 demeurante 68 rue Taher Haddad Sakiet Zit Sfax.

Immeubles saisis : la totalité de l'immeuble terrain rectangulaire de 15 m est ouest et 30 m nord sud superficie 450 m² sis route Tunis km 10 impasse groubi Sfax délimité sud Imed Barkia à l'est entrée commune à l'ouest Akrmi et au nord passage privé.

Mise à prix : trente et un mille cinq cent dinars (31 500.000 D).

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le lundi le premier Novembre deux milles vingt et un (01/11/2021) à partir de 9 heures dans le cadre d'affaire 5554 à la salle des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Sfax Rue Abou Kacim Chabbi Sfax.

Visite de l'immeuble : L'immeuble objet de la vente peut être visité tous les jours pendant les heures de travail administratif, pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix.

2021X01066VEPA1

Vente aux enchères

Demandeur : Abdelkrim Ben Selem Elhemdeni son métier technicien à la municipalité résidant à Houmt-Souk Djerba gouvernorat de Médenine (entant que coassocié).

Défendeurs : les héritiers de Jamila Bent Omar Ejemni Mouhamed Elmonsef Ben Ali Ben Omar Ejemni Jemel Edine Ben Ali Ben Omar Ejemni Mounir Ben Ali Ben Omar Ejemni leurs métiers le travail résidant à tawrit Houmt-Souk Djerba (entant que coassociés) Rida Ben Essadek Ejemni son métier médecin résidant à Houmt-Souk Djerba (femme au foyer) (entant que coassocié) Aycha Bent Bouech elhemdeni , femme au foyer, résidant à Houmt - Souk Djerba (entant que coassocié).

L'avocat charge de suivie de procédures : Maître Mefteh Essoltani dont son bureau sis à l'avenue Sakiet Sidi Youssef Houmt - Souk Djerba.

Propriété objet de vente : la propriété fait l'objet de vente consiste en la maison orientale et traditionnelle (houche) connue par la grande maison située dans l'avenue de la mosquée d'elgourabe cité tawrit de la municipalité de Djerba Houmt - Souk gouvernorat de Médenine de forme rectangulaire étendu de l'est à l'ouest d'une longueur de 18,80 m et de largeur de 16/75 m elkebla - eljowf y compris une chambre d'ouverture keblia et entrepôt d'ouverture occidentale et une chambre d'ouverture orientale et une chambre d'ouverture jowfia avec tous ses profits et un mansarde d'ouverture keblia et orientale et une terrasse de terricole en chaux normal et y compris un puits à son extrême elkebli pour retenir l'eau de la pluies et un réservoir de puits pratique et une cuisine d'ouverture jowfia sur le réservoir de puits et une toilette d'ouverture keblia sur le réservoir caractériser avec un entrepôt à l'extérieur de la maison d'ouverture orientale sur sa cour clôturé et deux partielles de terre l'une de deux du coté eljawf de la maison étendu à l'est et l'ouest de longueur 18/80 m et de largeur 1,50 m espace coutume et le deuxième à l'oust de la maison étendu kebla - jawf son espace coutume consister aussi de largeur 1,50 m est - ouest le long de la maison La maison est délimité y comprit la cour de l'entrée et les deux partielles de terre jawfia et occidental son espace coutume kebla dans un sens et le long de 6,40 m entrepôt appartient à essadek elhemdeni et ses fils chokri et chiheb et dans le reste le long de 19,55 m un appartement appartient à elbalbali et à l'est dans un sens le long de 3,10 m un entrepôt commun entre Essadek Elhemdeni et ses fils dit et dans une deuxième le long de 2.64 m avenue mosquée elgorabe son introducteur et dans le reste le long de 18,25 m appartient à Mhamed Ben Bouech Elhemdeni et ses fis Mhmed et Ebdelmejid et Slah antérieurement et à autre maintenant et à eljawf dans un sens le long de 20,30 m clôture commune ensuite appartient à Bechir Elejmi et dans le reste le long de 80 cm clôturé ensuite la cour de la maison appartient aux héritiers de Hmide Gouche et à l'ouest dans un sens le long de 7,60 m clôture ensuite appartient à Jemel Ben Essadek gauche et dans le reste le long de 15 m espacement ensuite cour privée de la maison des héritiers de Hmide Gouche et cette maison est construite en pierre et chaux normal et plafonner en solive et trois koubbas et du bois et enduit à l'intérieure et l'extérieure et la terricole des chambres et en chaux sauf la chambre orientale est en carrelage et équipée d'électricité et l'eau courante et en état moyen et arranger à se qui est moyenner et sa superficie totale couverte est environ 244,48 m² et la superficie de la terrasse est de 88 m² et la superficie de la cour devant son entrée est 68,24 m² et la superficie de deux

partielles de terre à son jawf et ouest est 62,20 m² et sa superficie totale est 462,92 m².

Mise à prix : quatre vingt deux mille trois cent quatre vingt deux dinars deux cent millime (82. 382,200 d).

Date et lieu de l'adjudication : salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine située au palais de justice avenue 2 mai 1966 Médenine, lundi matin le dix-huit octobre deux mille vingt un (18/10/2021) à partir de neuf heures du matin et suivant.

Conditions de visite de l'immeuble : pour plus d'information contacter le service civil de tribunal de première instance de Médenine et le bureau de l'avocat chargé de suivie maître Mefteh Essoltani dont son bureau sis avenu Sakiet Sidi Youssef Houmt-Souk Djerba lieu ou le cahier des charges a été déposé de plus vous pouvez visiter l'immeuble chaque jour dans les heures de travail administratif.

Remarque : l'enchère sera exclusive entre les méritants selon le jugement n°13094 sans aucun autre d'après le jugement dit.

Remarque : l'enchère sera exclusive entre les méritants selon le jugement n°13094 sans aucun autre d'après le jugement dit.

2021402352VEPA1

Avis aux créanciers

Décision de REMPLACEMENT D'UN LIQUIDATEUR sur la

Société "SEPHARMA"

I.U : 1266937Y

En vertu de la décision délivrée le 19/4/2021 émanant de juge commissaire du tribunal de première instance Tunis (dossier 641), Maître Ezzeddine Anis a été nommé liquidateur sur la société SEPHARMA, suite au remplacement du Maître Chokri Heni.

Il appartient aux tiers et aux publics de présenter leurs correspondances par lettre recommandée à l'adresse suivante B.P 68 Bab Souika Tunis.

2021T00906VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 27/10/2021

Société POLYCLINIQUE HAMMAMET

S.A. au capital de 490.000 DT

Siège social : Avenue des Nations - Unis - 8050 Hammamet

Identifiant Unique : 385231Z

Messieurs les actionnaires sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 27 octobre 2021 à 15 heures au siège de la société pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration;

2) Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,

3) Approbation des états financiers clos au 31 Décembre 2020,

4) Approbation des conventions réglementées;

5) Affectation du résultat de l'exercice 2020 et

6) Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2020

7) Nomination des administrateurs

8) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

Les documents nécessaires seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2021R02378SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du groupe du 6 novembre 2021

Société Régionale d'Importation et d'Exportation "SORIMEX"

S.A au capital de 1.255.725 Dinars

Siège social : Avenue des Martyrs 3038 Sfax

MF : 3900SPM000

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale d'Importation et d'Exportation "SORIMEX" sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire du groupe qui aura lieu le samedi 6 novembre 2021à 10h au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2020.

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers Consolidés relatifs à l'exercice 2020.

3- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2020.

4- Quitus aux administrateurs de la société Mère.

5- Questions diverses.

2021X01068SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NOUR ELMAAREF

Société Anonyme

Au capital de 484 000 Dinars

Siège social : 16 Avenue El Bosten Sfax

Identifiant Unique : 1255303H

Messieurs les actionnaires :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister à l'assemblée générale ordinaire prévue pour le mercredi 27 octobre 2021 à partir de 10h30 au siège social de la Société Nour El Maaref sise à Av 13 Août La Poudrière Sfax, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

- Lecture et approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2020.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Affectation des résultats de l'exercice 2020

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Nomination des membres du conseil d'administration

- Désignation du commissaire aux comptes pour le mandat 2021/2022/2023

- Pouvoirs pour formalités.

2021X01069SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

KAPITAL BUSINESS INVESTMENT

Société anonyme

Au capital de 30 000 000 dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE Z.I Charguia II, Angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs, 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique / R.N.E : 0998971N

Matricule fiscal : 0998971NAM000

Affiliation CNSS : 291467 -79

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 20 octobre 2021 à 10h, au siège social sis à Charguia II, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil et du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription;

- Lecture du rapport du commissaire aux apports et approbation de l'évaluation de l'apport en nature et de la convention d'apport;

- Augmentation de capital en nature avec suppression du droit préférentiel de souscription;

- Modification de l'article 6 des statuts;

- Pouvoirs pour formalités.

2021402343SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ICAR S.A

Société anonyme

Au capital de 15 800 000 Dinars

Siège social : Rue 8612, Impasse n°4 - ZI La Charguia - 2035 Tunis

MF : 1092458 Y/A/M/000

RC : N°B242294 2009

Messieurs les actionnaires de la Société «ICAR», sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le mercredi 20 octobre 2021, à 9h, au siège de la Société sis Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 22/9/2021 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société et les opérations relatives à l'exercice 2020,

- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ainsi que des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux Administrateurs,

- Renouvellement des mandats d'Administrateurs

- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.

2021402354SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ICAR S.A

Société anonyme

Au capital de 15 800 000 Dinars

Siège social : Rue 8612, Impasse n°4 - ZI Charguia - 2035 Tunis

MF : 1092458 Y/A/M/000

RC : N°B2422942009

Messieurs les actionnaires de la Société «ICAR », sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le mercredi 20 octobre 2021, à 10h, au siège de la Société sis Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia I - 2035 Tunis - Carthage, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 22/9/2021 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

2021402355SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «LINKCOM»

SARL au capital de 50.000 TND

Sise à B02 Jaafar Barmakli, 3 Etage Mnihla Km7

MF : 1480524C

Messieurs les Actionnaires de la société,

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour assister à l'assemblée générale ordinaire de la société le jeudi 28/10/2021 à 11 heures à rue RDAYEF Mégrine 2ème étage appartement 7 et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation des Etats financiers arrêtés au 31/12/2020.

2/ Affectation du résultat 2020.

3/ Quitus aux gérants.

4/ Points divers.

Dans l'attente de vous accueillir, veuillez agréer messieurs nos salutations les plus distinguées.

2021R02363SRLB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Chakhari Mouhamed déclare qu'il a perdu son titre de propriété d'une terre située à Haudh Jbeniana Sfax daté le 01/6/2016 et qu'il prétend avoir un nouveau titre qui remplace la première preuve de sa propriété.

Celui qui prétend avoir un droit à la dite propriété doit inscrire son opposition au bureau du notaire Adel Gmati Rue Farhat Hached Djebeniana Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2021X01060DIVD2

Avis

Boukhdhir Abdesattar annonce qu'il possède un terrain qui contient 8 arbres d'olives à Sfax Route Ain klm 30 effectuer par l'acte de donation qui était fait le 18/01/2004 il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2021X01061DIVD2

Avis

Hadar Abdallah annonce qu'il possède un terrain à 3787 m² à Sfax Route Saltnia klm 8 effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 21/8/2019 il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2021X01062DIVD2

Avis

Mr Asaad Ben Med Habib Salemi annonce que ses titres de propriétés d'une parcelle de terre de superficie 2368.35 mètre carré sise à Sfax route de Taniour et Gremda km 09 par un acte de vente notarié daté le 01 juin 2004 enregistré à Sfax le 17 mars 2007 n°M007658 écrite par les notaires Moez Krichen et Salah Fki et avant par un acte de vente notarié daté : le 22 mars 2004 enregistré à Sfax le 14 mai 2004 n°M012398 écrite par les notaires Moez Krichen et Med Hédi Tourki et li désire se faire une copie originale à chaque acte.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Moez Krichen à Sfax rue notaire n°36.

2021X01063DIVD2

Avis

M. Hafeth Ben Al-Ghulam Al-Zaidi annonce que la propriété de son défunt père Al-Ghulam bin Farhat Al-Zaidi représente un terrain situé dans la forêt de Sfax km 31, est perdu et il compte en extraire un deuxième exemplaire original. Et quiconque a une objection, doit la prouver chez M. Makni Wadi notaire qui est situé à rue el adoul Sfax, dans un délai n'excédant pas trente jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, et aucune objection ne sera acceptée après ladite date limite.

2021X01067DIVD2